



© photo Denis Palanque.

ÉDITO

Sommaire

- 12 partenaires de l'architecture et de l'aménagement s'engagent pour améliorer la qualité des lotissements p.2
- Un pré-programme d'habitat pour « un hameau dans la pente » à Joux p.2
- Un pavillon d'été dans un jardin p.3
- Des « visions » urbaines pour le site Anse Sablonnière à Villefranche-sur-Saône p.4
- Salles des fêtes : pour l'urbanité du futur un présent du passé ? p.6

J'habite nulle part

Sur notre table, ce mois de juillet, des images paradoxales s'étalent les unes à côté des autres qui, à côté de nos rapports d'activités méritants, alourdissent les 32°C qui semblent s'installer. Crise économique, épidémies à venir, Zazie chez les papous, Benzema au Madrid pour payer un stade dont personne ne rêve, une tour qui a du mal à s'oxygéner et rivaliser dans le ciel lyonnais avec les plus belles tours du monde (voir entre autre « Chicago Spire » par l'architecte espagnol Santiago Calatrava), un nombre de permis de construire en chute libre, des prisons qui cherchent leur avenir... De quoi passer des vacances à essayer d'oublier ce climat de polar noir, sous une tonnelle, avec un verre de rosé « traditionnel » sauvé par Bruxelles. Réunis pour leur assemblée générale au Sénat le 24 juin, les CAUE n'en font pas moins bonne figure, leur président le sénateur du Maine-et-Loire, Christian Gaudin, rappelant qu'ils sont issus du terrain, sillonnant villes et campagnes de leurs conseils prodigés et qu'on ne peut plus se passer de ces professionnels encore désintéressés, disponibles

et sans aucun doute pionniers du développement durable avec leur sigle de reconnaissance qui entremêle l'Architecture, l'Urbanisme, l'Environnement à savoir l'habitat, le territoire, les ressources dont disposent les hommes. Si les CAUE n'avaient pas existé, le paysage français s'en serait-il plus mal porté ? La réponse semble mitigée tant leur action est aussi celle d'une pédagogie difficile à évaluer dans un courant d'acteurs qui ont œuvré dans le même sens pour préserver, valoriser, édifier la ville de demain. Il faut aussi se rendre à l'évidence que les « délaissés » persistent avec force, résultat de la domination d'une certaine économie de marché sur laquelle les CAUE n'ont pas de prise. Parmi eux, la question de l'habitat individuel, du pavillonnaire, de l'habitat intermédiaire anime encore les passions entre les *pour* ou *contre* la densification de la ville et aujourd'hui de la campagne. Que dire de cette image de première page, de ce « j'habite nulle part » qui amène la tristesse et la consternation

pour celui qui regarde mais certainement la satisfaction muette de celui qui a enfin accédé à la propriété ? On vous laisse la parole. Un chemin balisé au milieu d'un champ, un lampadaire qui n'éclaire personne, un muret qui ne sépare de rien, ce tout « étonnant » respirant l'absence, provient d'un dernier reportage que nous venons de réaliser sur les lotissements et cette photo restera anonyme pour ne blesser personne et surtout pas les occupants. Heureusement, 12 partenaires se sont promis « plus jamais cela » en signant « l'Engagement pour la qualité des lotissements dans le Rhône ». Des élus de communes qui ne possèdent que des terrains à 45% de pente nous promettent qu'ils seront vigilants à inscrire des projets de développement en accord avec le site. Nous voulons bien les croire, mais il faut prouver maintenant que cela est possible.

Catherine Grandin-Maurin,
directrice.





12 partenaires de l'architecture et de l'aménagement s'engagent pour améliorer la qualité des lotissements

La charte «Engagement pour la qualité urbaine et environnementale des lotissements dans le département du Rhône» vient d'être signée le 15 juin par l'ensemble des acteurs impliqués dans l'aménagement du territoire, après une visite de deux lotissements intégrant les principes du développement durable : mixité, qualité du cadre de vie, insertion paysagère.... Cette visite commentée a permis d'affirmer la possibilité de réaliser des aménagements de qualité dans la production quotidienne.

Face au constat de la dégradation progressive des paysages autour des villes et des bourgs par le découpage parfois intempestif des sols à destination d'un habitat pavillonnaire banal, une première action, mise en place sous la forme d'une instance de concertation, la commission «lotissement», s'est mise en place. À travers celle-ci, le SDAP, la DDE et le CAUE se réunissent une fois par mois pour conseiller les aménageurs-lotisseurs et les élus, sur les améliorations possibles des qualités urbaines, paysagères et environnementales de leurs lotissements⁴. Les résultats encourageants de cette première action ont poussé à aller plus loin en associant de nouveaux acteurs sur le principe d'un engagement commun. Une charte, initiée en 2007, a été rédigée dès son origine par un groupe de travail composé des organisations de professionnels¹, des associations d'élus², des institutions et des associations à mission de services publics³ pour prendre acte de la volonté commune d'améliorer cette forme d'urbanisation. Elle est donc une nouvelle étape pour une conception globale des lotissements et une manière innovante de favoriser le dialogue entre les acteurs du territoire du département.

Dans cette charte, les signataires s'engagent à mettre en œuvre, à leur niveau et dans leur domaine d'action, une vision commune des lotissements de qualité. Ces principes de qualité urbaine, architecturale et paysagère partagés par l'ensemble des intervenants s'appuient sur les bases du développement durable :

- la mixité sociale, morphologique et fonctionnelle;

- la qualité du cadre de vie à travers les espaces publics et l'insertion paysagère;
- la prise en compte du contexte urbain et naturel existant ainsi que les évolutions futures du territoire;
- les différents modes de déplacement et l'accès aux transports en commun;
- la maîtrise de la consommation énergétique, la biodiversité, l'utilisation des énergies renouvelables...

Sur ces bases communes, la charte propose en parallèle, une refonte du fonctionnement de la commission lotissement, désormais délocalisée dans les antennes de la DDE ou en mairie, afin d'assurer réactivité, contact avec le terrain, améliorer le dialogue entre la commission, l'aménageur, l'autorité instructrice et la prise en compte de leurs préoccupations.

Pour mieux expliciter l'ensemble de ces objectifs le CAUE du Rhône éditera un document de sensibilisation qui présente l'ensemble des préconisations de la charte, illustrées par des exemples. Ce document devrait convaincre des avantages à améliorer la conception et la réalisation des lotissements par des solutions de mise en œuvre simples, astucieuses et adaptées.

Cette charte est une première pierre pour faire entrer l'ensemble de la production dans le développement durable et c'est grâce à un dialogue toujours plus soutenu entre l'ensemble des acteurs qu'il sera possible d'inscrire les lotissements comme des aménagements exemplaires de l'urbanisation. Cette charte reste un engagement non contraignant. Son efficacité dépendra de la volonté de chacun des signataires, mais, l'investissement de tous les acteurs à

la rédaction de la charte et la prise de conscience générale laisse présager de résultats concrets sur le terrain.

Maël Meralli, chargé d'études urbanisme.

¹ Syndicat National des Aménageurs Lotisseurs Rhône-Alpes, Union des Maisons Française du Rhône, Fédération Française du Paysage de Rhône-Alpes, Ordre des Architectes de Rhône-Alpes, Ordre des Géomètres-experts du Rhône.

² Association des Maires du Rhône et Association des Maires Ruraux du Rhône.

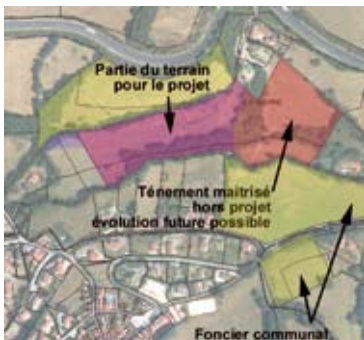
³ Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône, Direction Départementale de l'Équipement du Rhône, Services Départementaux de l'Architecture et du Patrimoine, HESPUL et ALE du Grand Lyon.

⁴ Pour plus de renseignements contacter le CAUE du Rhône ou l'antenne DDE concernée.

CONSEIL

Un pré-programme d'habitat pour « un hameau dans les pentes » à Joux (Monts de Tarare)

En 2008, la commune de Joux demande au CAUE une réflexion urbaine, environnementale et architecturale pour l'implantation d'un secteur d'habitat sur un site très pentu, orienté plein sud, face au village.



Sept familles expropriées par les travaux de l'auto-route A89, doivent être relogées en urgence sur le seul terrain dont la commune possède la maîtrise foncière.

La commune a souhaité définir les enjeux du site, les orientations d'aménagement possibles, et l'accueil de typologies variées de logements adaptés à la pente, avec une prise en compte des énergies renouvelables.

Une analyse du site multi-critères s'est employée à montrer les incidences de la pente très forte, par des références et des croquis. Plusieurs scénarii issus de la collaboration de l'architecte-conseiller et d'une paysagiste du CAUE ont été soumis aux élus. Une synthèse de ces réflexions préparatoires s'est concrétisée par la validation d'un pré-programme d'opération et la consultation de plusieurs équipes de maîtrise d'œuvre comprenant architectes, urbanistes et paysagistes. Le CAUE a assisté la commune dans la sélection des équipes : candidatures, auditions, avant une décision finale revenant à la commune.

Romain Froment, architecte conseiller.



Un pavillon d'été dans un jardin

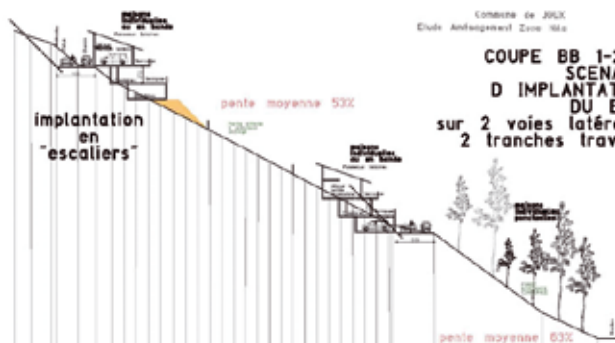
Le projet conduit par les élèves de l'École supérieure d'architecture de Lyon associés à des élèves du Lycée des métiers du bois Georges Lamarque de Rilleux-La-Pape est aujourd'hui réalisé. Il est exemplaire de l'utilisation du bois pour des petits édifices.

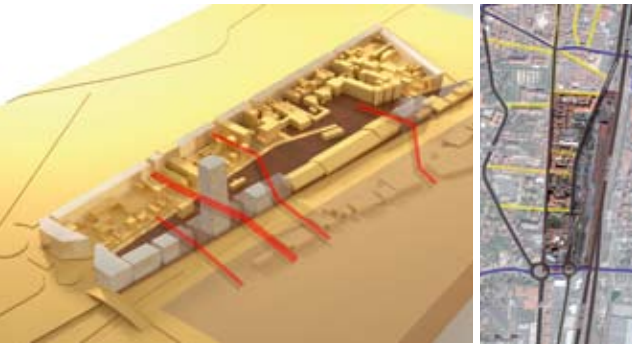
Voici installé dans le jardin du CAUE du Rhône ce petit pavillon charmant et mystérieux, avec ses deux entrées comme dans les pavillons de thé; il offre au rêveur un espace ouvert-fermé sensuel et hédoniste, incitant à des instants parfaits: dîner en tête-à-tête au soleil couchant ou, allongé dans un transat, savourer une pluie d'été dans la luxuriance d'un jardin tropical.

La mise en scène paysagère joue au partage et à la contemplation, clin d'œil à Monet en son jardin. Ce très bel objet architectural, réalisé avec les soins d'un maître malletier de chez Vuitton par les élèves d'une classe de bac pro. menuisier agenceur du Lycée Lamarque est l'aboutissement d'une fructueuse, innovante et exemplaire collaboration entre les élèves d'une école d'architecture et les élèves d'un lycée professionnel. Il est intéressant d'observer les détails de construction, visibles dans les assemblages des bois, qui appartiennent autant à la menuiserie qu'au design et que ne renierait pas Charlotte Perriand. Pas de portes, le bois ordonné en claires ferme un espace intérieur diagonal, carré zen, livré à toutes les suggestions. Élégie champêtre ou prémisses d'un alphabet secret et géométrique, cette métaphore tao dialogue avec la façade sur jardin du grand frère rouge qui lui fait face. «Géométrie, merveille qui vient de Dieu et non des hommes» disait Platon; l'harmonie se révèle lorsque tout s'accorde et converge vers l'équilibre, union de la nature et de l'acte créatif de l'homme. Ce petit édifice s'affirme paradigme de la construction bois d'aujourd'hui.

Un trimestre a été nécessaire à la réalisation de l'ouvrage qui répond aux normes du développement durable, tous les bois de cet ouvrage sont issus de la forêt française. Les jeunes sont aujourd'hui très sensibles aux exigences environnementales; l'approche architecturale bio-climatique et les contraintes écologiques sont au cœur de l'enseignement tant dans l'Éducation nationale que dans les projets pédagogiques des écoles d'architecture. Ce pavillon en est l'expression concrète et magnifiquement exprimée.

Jean-Paul Brochot, conseiller service éducatif.





Formalisation des potentiels. Vue du site dans son ensemble.

Des « visions » urbaines pour le site Anse Sablonnière à Villefranche-sur-Saône

La commune de Villefranche-sur-Saône soucieuse de la qualité de son évolution urbaine a engagé depuis bientôt deux ans une collaboration régulière par convention avec le CAUE. Ce travail en commun porte sur divers projets ; il est aussi l'occasion de démarches prospectives visant à initier des réflexions sur l'avenir de sites à forts enjeux urbains, tels que le site « Anse Sablonnière » situé à l'entrée sud de la ville.

Ce site occupe une position stratégique entre la rue principale de Villefranche-sur-Saône, la voie ferrée et la gare, les quartiers périphériques. Les enjeux liés à son aménagement ne se limitent donc pas au seul quartier concerné mais résonnent à l'échelle de la ville.

L'étude est l'occasion de repenser l'entrée de Villefranche-sur-Saône, de « qualifier » la première vision que l'on a de la ville en arrivant depuis le sud. La qualification de ce quartier peut permettre de créer de nouvelles liaisons est ouest en complément de l'orientation quasi exclusive nord-sud. La proximité de la gare et des voies ferrées, apporte

d'emblée du « caractère » au quartier, ainsi relié avec la ville et le reste du département.

L'étude s'est développée sur la base des qualités intrinsèques du lieu et sur les ambitions dont il peut être porteur. Il est proposé de renforcer l'identité du quartier en créant un « parc urbain » destiné à accueillir des équipements publics ou des activités de type tertiaire. Ce parc vient en complément du « Tiers-Paysage »¹ présent sur le site, et les éléments bâtis soutiennent d'éventuels « passages » au-delà de la voie ferrée. La mise en forme de diverses propositions est volontairement excessive, le but n'étant pas de proposer des réponses directement opérationnelles, mais d'orienter des pistes de réflexions, de suggérer des possibles.

Laurent Mayoud, architecte conseiller.

¹ [...]Le Tiers-Paysage – fragment indéfini du Jardin Planétaire - désigne la somme des espaces où l'homme abandonne l'évolution du paysage à la seule nature. Il concerne les délaissés urbains ou ruraux, les espaces de transition, les friches, marais, landes, tourbières, mais aussi les bords de route, rives, talus de voies ferrées, etc. [...] Gilles Clément

ARCHITECTURE PUBLIQUE



Salle des fêtes Marcilly-d'Azergues

Maître d'œuvre : Régis Gachon
Maître d'ouvrage : Commune de Marcilly-d'Azergues
SHON : 615 m²
Capacité : 250 places assises
Date achèvement : 2004
Coût bâtiment : 815 500 € HT

Programme : Le programme comprend une salle des fêtes de 315 m² dotée d'une scène ainsi qu'un bar doublé d'un « espace de convivialité » associé à différentes pièces de service.

Photo : Érick Salliet



Salle multimédia et d'animation culturelle Saint-Clément-les-Places

Maître d'œuvre : Yves Moutton
Maître d'ouvrage : Commune de Saint-Clément-les-Places
SHON : 805 m²
Date achèvement : 2007
Coût bâtiment : 1,34 M € HT

Programme : Construction d'un équipement multifonctionnel comprenant des ateliers, des locaux techniques et des salles d'activités modulables dont une, équipée d'une scène.

Photo : Érick Salliet

Salles des fêtes : pour l'urbanité du lieu

Pour de multiples raisons (coût du foncier, question de voisinage) les salles des fêtes se localisent de plus en plus à l'extérieur des territoires habités de nos villes ou villages, ce qui induit nécessairement de nombreux déplacements motorisés. Les localisations adoptées deviennent parfois insolites comme l'entrée d'une zone d'activités à Caluire ou la bordure d'une voie ferrée à Marcilly-d'Azergues.

Quel que soit le lieu choisi, il est nécessaire qu'il réponde à de bonnes conditions de desserte, d'accessibilité, de visibilité et plus globalement d'environnement. La qualité des espaces publics environnants participe de la qualité d'ensemble d'une construction : ils font le lien urbain entre l'ouvrage et son site. Cela suppose une attention à la qualité architecturale et un soin particulier des abords : un espace de parvis et d'accueil véritable plutôt qu'une marée d'espaces de stationnements, des parcours soignés, des espaces de détente comme des terrasses extérieures, et des espaces de jeux proches pour enfants et adultes ; tous ces lieux complémentaires des

activités intérieures, formeront l'attrait du site en temps ordinaire et à la belle saison. Ils contribuent à l'image de la construction et doivent aider au repérage de l'entrée et de la fonction du bâtiment. Par un choix judicieux de sites, il est essentiel de donner aux concepteurs l'occasion de concevoir des lieux vivants et agréables qui seront sources d'une vraie évasion. C'est pourquoi dès le pré-programme, il est nécessaire d'appréhender l'image et les fonctions des espaces extérieurs. En définitive, il conviendra de faire du lieu la richesse du projet.

Christian Le Dain, directeur d'étude.

Le mémo du maître d'ouvrage :

- l'intention générale ou initiale
 - les enjeux sociaux, urbains, économiques et culturels
 - les objectifs et les attentes correspondantes (qualité du service à rendre et qualité du cadre bâti et des espaces extérieurs)
- Pour les espaces extérieurs : définir précisément les accès viaires, modes doux, stationnements, parcours et cheminements, parvis d'accueil, espaces extérieurs proches du bâtiment, espaces de manifestations extérieures et le budget correspondant.



Salle des fêtes Cailloux-sur-Fontaines

Maître d'œuvre : Agence d'architectures Nicolas C. Guillot
Maître d'ouvrage : Ville de Cailloux-sur-Fontaines
SHON : 1619 m²
Capacité : 350 places assises
Date achèvement : 2008
Coût bâtiment : 2 584 305 € HT

Programme : Construction d'une nouvelle salle des fêtes avec salle de spectacle et salle polyvalente. Trois salles annexes - musique, danse et gymnastique.

Photo : Frenchie Christogastin

Salle des fêtes Marcy-l'Étoile

Maître d'œuvre : Agence d'architectures Nicolas C. Guillot
Maître d'ouvrage : Commune de Marcy-l'Étoile
SHON : 1196 m² dont 328 m² d'extension
Capacité : 300 places assises
Date achèvement : 2005
Coût bâtiment : 1 476 000 € HT

Programme : Rénovation, restructuration et extension de la salle des fêtes : suppression des gradins, transformation des espaces intérieurs, redistribution, création de dépôts et d'une réchauffe, scénographie, retraitement de l'enveloppe et des façades.

Photo : Érick Saillet

Comment faire du futur un présent du passé ?

Formation « Amélioration thermique du patrimoine ancien / voyage d'études en Suisse romande »



Lausanne : reconstruction du collège Villamont. Label MINERGIE + Éco. Architram arch. © P. Lamy

Face à l'impact du bâti dans la consommation énergétique globale (43,10% ; consommation énergétique moyenne 240kWh/m²/an) et dans les émissions de gaz à effet de serre (18,5%), il devient urgent pour répondre aux objectifs du protocole de Kyoto d'intervenir de manière significative sur le parc existant, qui échappe de fait à la réglementation thermique sur le neuf.

Avec dix millions d'unités, les logements construits avant 1948¹ représentent à eux seuls un tiers de ce parc ; celui-ci constitue donc numériquement et qualitativement un levier non négligeable pour modérer notre appétit énergétique. Afin d'appréhender les spécificités thermiques et constructives du bâti ancien confronté à ces exigences d'efficacité énergétique, le CAUE a organisé à l'automne 2008 en partenariat avec l'ALE une formation sur l'amélioration thermique du bâti existant. Études de cas et approches techniques avaient alors mis en évidence l'intérêt d'une stratégie globale sur l'édifice, intégrant l'analyse structurelle liée aux ponts thermiques, les comportements d'été, l'inertie et le déphasage, la compatibilité des matériaux rapportés avec la construction initiale... Afin d'illustrer cette approche, nous avons prolongé ce premier module par un programme de visites en Suisse romande qui a rassemblé une

trentaine de stagiaires les 4 et 5 juin derniers.

Rien de mieux pour régénérer nos habitudes que de vivre concrètement le standard Minergie dans l'hôtel centenaire qui nous héberge (Lausanne Guesthouse, Prix Solaire suisse 2002), d'échanger directement avec les architectes, les services municipaux et cantonaux de l'énergie, des monuments, bref de changer de point de vue...

À condition bien sûr d'accepter de remettre en cause le dogme de ses propres certitudes !

Ces deux journées auprès de notre « belle voisine » ont ainsi mis en évidence l'intérêt du travail collaboratif - particulièrement sensible à Genève - entre les techniciens des différents services (patrimoine, architecture, énergie...) pour développer une politique énergétique de long terme respectueuse du déjà-là, mettre en œuvre des projets communs où la vertu énergétique s'associe avec bonheur à la valorisation du patrimoine.

Il est vrai que la question énergétique figure dans la Constitution fédérale depuis 1990, relayée en 2001 par le programme SuisseÉnergie en faveur des économies d'énergie et des énergies renouvelables. Inspiré du standard allemand précurseur Passivhaus, le travail pionnier de l'association Minergie (regroupant ingénieurs, architectes, entreprises, communes et cantons, financiers - banques et assurances, particuliers...)

dicte aujourd'hui la réglementation (42 kWh/m²/an).

À l'inverse de la situation française - quasi schizophrénique - où un dossier peut bénéficier d'une main de la subvention de l'ADEME et de l'autre essuyer un refus du SDAP, une véritable stratégie institutionnelle mobilise les différentes compétences au service des projets. L'évaluation globale et la « pesée des intérêts » respectifs forment consensus autour d'objectifs partagés ; l'opposition binaire se transforme en approche systémique et multicritère. L'enjeu et l'intérêt de cette démarche résident dans la prise en compte équilibrée de la mise en efficacité énergétique avec les autres critères de qualité architecturale et de protection du patrimoine.

Légitimés par des votations extrêmement favorables au développement durable, les cantons et les communes peuvent initier des politiques fortes qui, au-delà des mesures incitatives envers l'ancien, définissent des performances « plancher », voire des obligations de résultat. À Genève comme à Lausanne, les objectifs volontaristes pour 2050 (« 100% énergie renouvelable », « réduction de 50% des émissions de CO₂ ») ne sont pas considérés sous le seul aspect technique et performantiel mais engagent une réelle réflexion sur la valeur de l'énergie, les modes de consommation et leurs impacts environnementaux. La gestion en régie de la production d'énergies et



Lutry : logements et activités dans un bâtiment classé monument historique. Label MINERGIE. © P. Lamy
Genève : rue Lissignol, quartier Saint-Gervais. Réduction de 40% des besoins en chauffage. © A. Grandchamp - VdG
Genève : rue Lissignol, fenêtre neuve à l'identique avec vitrage isolant.



Genève : chantier du Musée Rath (1826), classé monument historique. Réhabilitation avec ventilation double flux.

des réseaux de distribution (électricité, gaz, eau, chaleur, froid) via les «services industriels» communaux facilite la réalisation des objectifs politiques : à Lausanne, grâce au «contracting énergétique», la ville prend en charge à la place des propriétaires la conception, la totalité des investissements, et la maintenance des installations «maîtrise de l'énergie». Une prestation globale est ainsi assurée, qui optimise la gestion énergétique, intègre les énergies renouvelables, et rend réalistes et lisibles les objectifs collectifs².

Au Victoria Hall de Genève, patrimoine et énergie composent un exemple à haute valeur symbolique de la cohérence de cette double approche. La prestigieuse salle de concerts du XIX^e - siège de l'Orchestre de la Suisse romande fondé par Ernest Ansermet - était très pénalisée par la surchauffe estivale et une scène trop pentue. La synthèse de ces contraintes a conduit le service de l'énergie à la restauration du principe de ventilation d'origine, à partir des documents d'archives et d'une exploration précise en sous-œuvre. Un concept technique énergétique «sur mesure» réinterprétant le puits canadien et la tour à vents a ainsi révélé en toute plénitude la matière historique même de son objet.

Dans le bourg médiéval de Lutry, l'architecte François Jolliet (Pont 12 architectes) a rendu compatible un édifice composite XVI^e-XIX^e classé monument historique avec le label MINERGIE³. Là encore, une connaissance fine de la construction et l'étroite collaboration des intervenants a permis d'imaginer un système de solutions éloigné de tout prêt-à-penser générique. La forte inertie du bâti et sa compacité se sont astucieusement combinées avec le renouvellement de l'air via les anciens conduits de fumée et la projection d'un enduit extérieur isolant (chaux-perlite sur 3 à 6 cm. d'épaisseur) ; souvent rencontré au cours de ces visites, ce type d'enduit diminue les ponts thermiques, évite la condensation sur les têtes de poutre, et supprime le rayonnement inconfortable du «mur froid». Par la

prise en compte des enjeux planétaires d'aujourd'hui, cet ensemble historique témoigne de nos préoccupations contemporaines et s'inscrit donc dans l'esprit de la Charte de Venise : «*les apports valables de toutes les époques à l'édification d'un monument doivent être respectés*» ; l'histoire continue à s'imaginer !

Enfin, cette réflexion technique resterait limitée si elle ne s'accompagnait pas d'une dimension sociale qui lui donne tout son sens. À Genève (Quartier des Grottes) comme à Lausanne (Coopérative d'habitation Riponne-Tunnel), ces immeubles ont échappé de peu à la démolition grâce à la détermination de leurs habitants, parfois fortement impliqués dans le projet comme dans le chantier. Leur réhabilitation permet de conserver la mixité du tissu social du centre-ville par le maintien de loyers extrêmement modérés (70€/m²/an), et s'attache à prendre en compte les nouveaux usages contemporains par des modifications typologiques adaptées.

La modélisation de plusieurs hypothèses de réhabilitation à partir d'une importante phase de diagnostic, l'implication de spécialistes en physique du bâtiment, la mise en relation des objectifs et des coûts, l'évaluation continue et sincère des diverses expériences (bonnes ou mauvaises), un pragmatisme affiché qui adapte les objectifs et les moyens en fonction du bâti et de son potentiel propre (contextualiser au lieu de généraliser) constituent les éléments qui fondent cette dynamique commune patrimoine / énergie que nous avons entrevue lors de ces visites ; que nos hôtes en soient ici remerciés !

Jacques Sordoillet, chargé de formation.

¹ Contrairement aux constructions des Trente Glorieuses, le bâti ancien ne manque pas d'atouts : le bâti d'avant 1914 présente une qualité énergétique moyenne-classe C à D du DPE, alors qu'ensuite et particulièrement après 1930, le classement moyen DPE varie entre G et H, jusqu'à la première RT de 1974.

² Le canton de Vaud interdit le chauffage électrique par convecteur.

³ Consommation mesurée : 38 kWh/m²/an.

Disponibles au centre de documentation

Architecture contemporaine en site historique

6 sites lyonnais en débat
Christian Marcot, éditions du Certu, 2009

L'ouvrage rend compte d'une démarche pédagogique en même temps que d'une expérience originale de médiation qui a permis aux étudiants de l'atelier de conception architecturale et urbaine de 5^e année «Héritage architectural» de l'École d'architecture de Lyon de présenter publiquement et mettre en débat en présence des acteurs de l'aménagement (élus, maîtres d'ouvrages, maîtres d'œuvre, usagers) leurs travaux portant sur le devenir de 6 sites lyonnais à forts enjeux patrimoniaux et appelés à une mutation imminente, lors de jurys-débats organisés par le CAUE du Rhône.



Territoires. Révéler la ville par le paysage. Agence Ter

Lisa Diedrich, Thomas Sieverts, Birkhäuser, 2009

L'Agence Ter fait partie de cette nouvelle génération de paysagistes pour qui la ville territoriale se révèle à partir du paysage. Profondément orientée sur le territoire, sa méthode de travail est portée par trois postulats : la compréhension du paysage par ses horizons multiples, étendue, stratification, l'insertion dans des territoires en mouvement, la volonté de créer des systèmes ouverts, «open sources».



L'urbanisme durable. Concevoir un écoquartier

Catherine Charlot-Valdieu, Philippe Outrequin, Le Moniteur, 2009

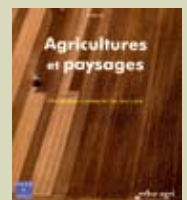
En analysant un certain nombre de projets d'aménagement et de renouvellement urbain à travers diverses opérations de référence réalisées à l'étranger (Vancouver, Malmö, Bedzed...), l'ouvrage propose une méthodologie pour mettre en œuvre des démarches de développement durable aux différentes échelles du territoire, du bâtiment à la ville, en passant par le lotissement.



Agricultures et paysages

Témoignages et points de vue des CAUE
Collectif, éditions Educagri, FNCAUE, 2009

Les approches paysagères agronomiques retrouvent une modernité ; elles constituent une clé d'entrée pour les démarches de développement durable des territoires, s'appuyant sur une connaissance fine de l'histoire, de la géographie, des spécificités naturelles et humaines de chaque région. Série d'expériences relatées, menées par le monde agricole en lien avec les CAUE.



L'art de visiter un jardin

Louisa Jones, Actes Sud, 2009

Initiation à l'art des jardins à travers l'art de la visite appliquée à dix styles de jardins : historique, contemporain, botanique, sauvage, potager, d'inspiration méditerranéenne ou japonaise... Pour connaître, comprendre, comparer, s'inspirer, le tourisme des jardins, en plein essor, pose diverses questions pour se situer, entre nature et culture, passion et commerce...



À NOTER

Journées Européennes du Patrimoine 2009

Samedi 19 septembre 2009 au CAUE du Rhône

- de 13h30 à 19h00

Visites commentées du bâtiment du CAUE du Rhône

Cet ancien pas-de-tir des Chevaliers de l'Arquebuse dont les fondations remontent à 1664 a fait l'objet d'une restauration contemporaine par les architectes Reichardt et Ferreux (1993-1998).

- à 17h

Remise du Prix Spécial du Public du Grand Prix 2008 de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône, résultat du vote des visiteurs de l'exposition pour la réalisation de leur choix parmi les 36 réalisations exposées. Attention dernier jour d'ouverture publique de l'exposition du Grand Prix. informations : www.caue69.fr - 04 72 07 44 55



Lors de votre venue, vous pourrez vous attarder dans notre jardin et parcourir du regard les photographies de parcs et de jardins accrochées au kiosque réalisé par des étudiants de l'École nationale supérieure d'architecture de Lyon et du Lycée des métiers du bois Georges Lamarque. Ces photographies vous conduiront à la lecture du livre *Parcs, jardins et paysages du Rhône* dont elles sont extraites.



Parcs, jardins et paysages du Rhône
Édition CAUE du Rhône. Juin 2009.
300 pages. 19,5 x 23 cm.
ISBN 978-2-912533-17-3 / 22 €.
En vente au CAUE du Rhône et en librairies.



Conférence débat avec Anne Lacaton (Agence Lacaton et Vassal, Grand Prix de l'Architecture)

Le 1^{er} octobre de 17h à 19h
Lieu précisé sur le site du CAUE

Exposition du 2 octobre
au 21 novembre 2009 au CAUE

Les NAJAP sont de retour

Le prix des Nouveaux albums des jeunes architectes et des paysagistes (NAJAP) décerné tous les deux ans à des jeunes professionnels, est emblématique de la politique publique de soutien à l'innovation architecturale lancée par le ministère de la Culture. Ce prix attribué en 2008 à 15 jeunes architectes et 5 paysagistes montre la complémentarité de ces deux métiers. Un jury rassemble des personnalités de haute qualification et les projets retenus attestent de parcours originaux et d'un vrai dynamisme de ces moins de 35 ans qui s'internationalisent sans difficulté. Leur audace devrait leur permettre de décrocher des commandes plus importantes et avoir été « albums » est devenu un label qui a ouvert de nombreuses portes à des architectes aujourd'hui reconnus. Le CAUE poursuit la tradition d'exposer tous les deux ans le résultat de ce concours riche de nouveaux talents et de nouvelles visions de notre façon d'habiter demain. La scénographie de l'exposition commandée par la Cité de l'Architecture a été composée par Projectiles et révèle elle aussi d'une forme d'expression nouvelle.

RESSOURCES

à consulter

www.club-ville-amenagement.asso.fr
Le Club Ville-Aménagement rassemble des organismes d'aménagement assurant la maîtrise d'ouvrage urbaine et représentants de l'État en charge de l'urbanisme. Son objet est de favoriser les échanges et la diffusion des savoirs et savoir-faire en matière de conception et de réalisation des opérations d'aménagement urbain.

www.cleantechrepublic.com
Site d'information sur les éco-innovations. Actualités, blog d'experts et retour d'expériences sont à disposition. Les informations sont regroupées par grands thèmes : agriculture, biomasse, énergie, éolien, solaire...

www.fee.asso.fr
France Énergie Éolienne est la branche éolienne du Syndicat des Énergies renouvelables. Pour suivre l'évolution de la filière éolienne, les événements nationaux et internationaux et pour mieux connaître l'énergie éolienne à travers dossiers et fiches d'information sur tous ses aspects, techniques, économiques, environnementaux.

www.prevention-maison.fr
Le site de l'Institut national de Prévention et d'Éducation pour la Santé propose de manière ludique une information sur les différents polluants de l'air intérieur d'une habitation.

www.avivre.net
Nouveau site du magazine « Architectures à vivre », spécialiste de l'actualité architecturale en matière de maison individuelle. Pour suivre au plus près l'actualité des événements et de la production architecturale en la matière.

6bis, quai Saint-Vincent - Juillet 2009 - n°49
Lettre du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Rhône.

Directeur de la publication :

Paul Delorme,
vice-président du Conseil général du Rhône, président du CAUE du Rhône.

Rédactrice en chef :

Catherine Grandin-Maurin,
directrice du CAUE du Rhône.

Comité de rédaction :

Nathalie Colonge-Michon, Philippe Dufieux,
Jocelyne Durand-Vallet, Catherine Grandin-Maurin, Christian Le Dain.

Ont contribué à ce numéro :

Jean-Paul Brochet, Romain Froment,
Laurent Mayoud, Maël Meralli,
Jacques Sordoillet.

Maquette et mise en page : Créée, CAUE
Imprimerie : IDMM
Imprimé sur papier recyclé

Dépôt légal : juillet 2009
N° ISSN : 1621-210X
Trimestriel - 1500 ex. - Gratuit.

6bis, quai Saint-Vincent - 69001 Lyon
Tél. 04 72 07 44 55 - Fax : 04 72 07 44 59
E-mail : caue69@caue69.fr
Site : www.caue69.fr

